



Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 25

Date de la convocation : 17/01/2025

Date d'affichage : 17/01/2025

*DELIBERATION N° 005/2025*  
*DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES*  
*SEANCE DU 23 JANVIER 2025*

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-trois janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur François Rallo, Maire de la Commune.

**Présents** : François RALLO – Cosme DILME – Carole CARTON – Sonia MAC VEIGH – Robert TARDA – Céline FREIXINOS – Jacqueline KEILING – Michèle GRANIER – Stéphane LE COQ – Armand CHAUVET – Pascal GIRAUDET – Olivier RABAT – Christian DISLAIR – Richard VENDRELL – Jordi DELCLOS

**Pouvoirs** :

- Jean PEZIN donne pouvoir à Robert TARDA
- Modeste BOSQUE donne pouvoir à Stéphane LE COQ
- Marie-Anne HAUSPIEZ donne pouvoir à Céline FREIXINOS
- Christine BACHES donne pouvoir à Jacqueline KEILING
- Patricia PICHARD donne pouvoir à François RALLO
- Claire SALFATI-TEDGUI donne pouvoir à Christian DISLAIR
- Mireille CORONES YAGOUBI donne pouvoir à Carole CARTON
- Bénédicte SARASSAT donne pouvoir à Michèle GRANIER
- Yannick CALLAREC donne pouvoir à Cosme DILME
- Caroline PICCOLO donne pouvoir à Sonia MAC VEIGH

**Absents** : Joseph CASCALES – Sylvain VIOT – Eliane CHAMBAULT – Eric BOUILLIN

**Secrétaire de séance** : Armand CHAUVET

**OBJET** : Révision des deux Autorisations de Programme-Crédits de Paiement (AP-CP) pour la Médiathèque et l'Antenne de musique du Conservatoire à Rayonnement Régional.

M. Cosme Dilmé, Adjoint au Maire chargé des finances, rappelle à l'assemblée que la ville a ouvert deux AP-CP le 23/03/2023 pour la Médiathèque et l'Antenne de musique, opérations pour lesquelles les crédits de paiement furent augmentés pour l'exercice 2024 lors du conseil municipal du 07/11/24.

Il indique que ces deux opérations seront achevées fin 2025 mais qu'il conviendrait de réviser le montant des deux AP et les Crédits de Paiement correspondants pour 2025 car les montants de travaux ont légèrement évolué à la hausse via quelques avenants depuis le lancement des deux opérations en 2023.

En effet, s'agissant de l'opération n° 01 « Construction de la médiathèque », il conviendrait de prévoir un montant d'AP de 1 900 000 € TTC contre 1 612 500 € TTC ouverts en 2023, étant précisé que les réalisations fin 2024 s'élèvent à 1 349 286,27 € TTC mais que des factures sont encore en attente durant le 1<sup>er</sup> semestre 2025.

En ce qui concerne l'opération n° 02 « Réalisation de l'antenne de musique », il conviendrait de prévoir un montant d'AP de 1 400 000 € TTC contre 1 175 800 € TTC ouverts en 2023, étant précisé que les réalisations fin 2024 s'élèvent à 966 999,48 € TTC mais que des factures sont encore en attente durant le 1<sup>er</sup> semestre 2025.

Ainsi, M.Cosme Dilmé propose au conseil de réviser les deux AP susdites et les crédits de paiement correspondants pour 2025 tels qu'indiqués sur le tableau infra afin de pouvoir mandater toutes les dépenses de ces deux opérations en 2025 :

Numéro et intitulé de l'Autorisation de Programme (AP)	Montant TTC de l'AP révisée proposée au conseil du 23/01/25 (en TTC)	Crédits de Paiement antérieurs ouverts en 2023 et 2024	Crédits de Paiement prévisionnels (TTC)		
			2023	2024	2025
<b>AP 01- Construction de la Médiathèque</b>	<b>1 900 000 €</b>	1620180,80 €	290 000 €	1 070 000 €	<b>540 000 €</b>
<b>Crédits Paiement réalisés</b>			242 441,96 €	1 106 844,31 €	-
<b>AP 02- Construction de l'Antenne de musique</b>	<b>1 400 000 €</b>	1135106,34 €	210 000 €	735 000 €	<b>455 000 €</b>
<b>Crédits Paiement réalisés</b>			168 511,37 €	798 488,11 €	-

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. Cosme Dilmé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve** la révision des deux Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement pour les opérations de construction de la Médiathèque et celle de réalisation de l'Antenne de musique du Conservatoire à Rayonnement Régional tels que figurant dans le tableau ci-après ;

Numéro et intitulé de l'Autorisation de Programme (AP)	Montant TTC de l'AP révisée proposée au conseil du 23/01/25 (en TTC)	Crédits de Paiement antérieurs ouverts en 2023 et 2024	Crédits de Paiement prévisionnels (TTC)		
			2023	2024	2025
AP 01- Construction de la Médiathèque	1 900 000 €	1620180,80 €	290 000 €	1 070 000 €	540 000 €
Crédits Paiement réalisés			242 441,96 €	1 106 844,31 €	-
Numéro et intitulé de l'Autorisation de Programme (AP)	Montant de l'AP proposée au conseil du 23/01/25 (en TTC)	Crédits de Paiement antérieurs ouverts en 2023 et 2024	2023	2024	2025
AP 02- Construction de l'Antenne de musique	1 400 000 €	1135106,34 €	210 000 €	735 000 €	455 000 €
Crédits Paiement réalisés			168 511,37€	798 488,11 €	-

- **Indique** qu'une annexe budgétaire au budget 2025 retracera le suivi pluriannuel de ces autorisations et crédits de paiement ;

- **Autorise** M. le Maire à signer tout document utile dans cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

  
  
**François RALLO**

Publication le : 24 JAN. 2025

Accusé de réception en préfecture  
066-216601898-20250123-del-005-2025-DE  
Date de télétransmission : 24/01/2025  
Date de réception préfecture : 24/01/2025